

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdos régionaux de Lanaudière

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(section sud-ouest du secteur nord)

LE BAPE DONNE LA PAROLE AUX CITOYENS!

Québec, le 5 octobre 2020 – La [commission d'enquête](#) du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Marie-Hélène Gauthier présidente, et de M. Jean Hébert, commissaire, annonce que la deuxième partie de l'audience publique sur le [Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie \(section sud-ouest du secteur nord\)](#) se tiendra par mode numérique uniquement, à compter du mardi 3 novembre 2020.

Les séances seront retransmises en direct et en différé par la suite dans le site Web du BAPE et sur sa page Facebook.

DATE	:	À compter du mardi 3 novembre 2020
HEURE	:	19 h
EN LIGNE	:	https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/ https://www.facebook.com/BAPEquebec/

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent tout de même exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre connaissance des [règles de participation](#) en audience publique à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « [Participer](#) ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE OU UNE OPINION VERBALE?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement doit en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Annie St-Gelais. Vous devez transmettre le formulaire en ligne [Avis d'intention](#) disponible dans le site Web du BAPE **au plus tard le 13 octobre 2020**. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez transmettre votre avis d'intention par télécopieur au 418 643-9474 ou nous informer par téléphone en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 26 octobre 2020 à 12 h** en utilisant le formulaire en ligne [Dépôt de mémoire](#), ou par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6, à l'attention de **M^{me} Annie St-Gelais**. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à let-lachenaie@bape.gouv.qc.ca.

Conformément à la loi, le BAPE veille à la protection des renseignements personnels obtenus. Ainsi, par souci de protection des renseignements personnels, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte de votre mémoire, puisque le BAPE ne modifie pas les mémoires déposés. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission.** Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leurs présentations devant la commission et seront ensuite diffusés dans le site Web du BAPE.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?

Considérant la situation actuelle en tourant la COVID-19, il ne sera pas possible d'ouvrir de centre de consultation. L'ensemble du dossier est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les documents qui s'ajouteront au cours de l'audience publique seront disponibles dans le site Web du BAPE. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE!

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le **27 janvier 2021**, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour rendre public le rapport.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Sophie-Anne Tremblay en composant le 581 925-0689 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : let-lachenaie@bape.gouv.qc.ca.

LE BAPE DONNE L'HEURE JUSTE!



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

Depuis plus de 40 ans, le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Pour en savoir plus, consultez le [site Web](#) et la page [Facebook](#) du BAPE.